

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20201023-0000021898-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 27/10/2020

Réception par le Préfet : 27/10/2020

Publication : 30/10/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Communication

au Conseil départemental

Séance du vendredi 23 octobre
2020

N° CD-2020-6-12-2

COMMUNICATION DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

EXCUSE :

M. HABIG.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'information de l'Assemblée départementale sur l'exercice de la délégation accordée au Président en matière de marchés publics et d'accords-cadres,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-4-12-4 du 28 août 2020 relative aux délégations du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

➤ Donne acte au Président du Conseil départemental de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1er janvier 2020 au 27 août 2020.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Acte est donné